



# Charte du bon collecteur

## La base :

- Je fais une photo bien nette et lumineuse sinon elle sera inexploitable
- Je ne touche pas les cadavres et je me lave les mains
- Je ne dérange pas les animaux et je ne cueille pas les plantes
- je me concentre sur Mûrs-Érigné uniquement
- je renseigne la fiche de dépôt pour situer le lieu de collecte, le jour, etc

## Les règles d'or :

### La flore :

- Ne pas cueillir les plantes, certaines plantes sont protégées
- Faire des photos avec le plus d'éléments possibles de la plante : feuille, tige, fleur, graine, photo générale, tronc, écorce...
- Les feuilles des arbres peuvent être récupérées à condition d'en prélever seulement quelques-unes.
- Prendre des photos des plantes sauvages et non ornementales.
- Faire attention de ne pas piétiner les plantes lorsque vous prenez des photos, respectez les lieux.
- Essayer dans la mesure du possible d'avoir une échelle (ordre de grandeur) sur la photo (ex : une pièce de 2€ à côté).
- Certaines plantes peuvent être toxiques, faire attention à ne pas trop toucher les plantes, ni ingurgiter des fruits ou autres parties de la plante.

### Les Champignons :

- Prendre des photos de différentes vues : dessus, dessous, pieds, photo générale.
- Ne pas toucher ni manger les champignons, certains sont toxiques pour la santé.



## La Faune :

- **Empreinte, crotte, reste** : une belle photo avec une échelle qui permet d'avoir une estimation de la taille (pièce de 2€)
- Collecte → **indice de présence** : **Plume, poils, coquille vide (œuf, escargot, etc), coquillage vide, crâne, os, mue de reptile, pelote de rejection, reste de repas (pomme de pin mangée)** : vous pouvez ramener/prélever ces indices en les nettoyant correctement, se laver les mains après, dans un sachet ou une boîte hermétique, **sans oublier la fiche de dépôt.**
- **Individu vivant (oiseaux, amphibiens, insectes, reptile)** : ne pas capturer les animaux, prendre des photos sous différents angles, de bonne qualité, dans leur environnement naturel sans les déranger ! De nombreuses espèces sont protégées.
- individu mort : ne pas prélever mais faire des photos sous différents angles.

Où envoyer les photos → [groupejeunes.anjou@lpo.fr](mailto:groupejeunes.anjou@lpo.fr)

Lieu de dépôt → Cabinet de curiosités de la médiathèque  
Jean Carmet

Comment ? Mettre en sachet/boîte hermétique

Déposer l'indice ou la photo avec **la fiche de dépôt**

Financé  
par



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



**OFB**  
OFFICE FRANÇAIS  
DE LA BIODIVERSITÉ

